



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 3 FÉVRIER 2005,
À 20 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Marcel Bédard, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Était absent :

Monsieur Raymond Billette, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Intervention de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2005
5. Correspondance
6. Avis d'opportunité : règlement d'emprunt numéro 378 de la ville de Carignan
7. Bordereau des comptes à payer

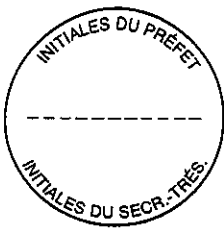
05-02-023



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2005 du Comité consultatif agricole
10. Dépôt du compte rendu du Comité des finances du 18 janvier 2005
11. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 11.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
 - règlement numéro 1248-99-2004 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 1248-101-2004 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 1250-27-2004 modifiant le règlement de lotissement
 - 11.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-67 modifiant le règlement de zonage
 - 11.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-148A modifiant le règlement de zonage
 - 11.4 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-69-2004 modifiant le règlement de zonage
 - 11.5 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-26-A modifiant le règlement de zonage
 - 11.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2002-06-04 modifiant le règlement de zonage
 - 11.7 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlements de modification
 - règlement numéro 277-96-029-M(V2) modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 277-96-029-P modifiant le règlement de zonage
 - 11.8 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification
 - règlement numéro 91.20.18.04 modifiant le règlement de lotissement
 - règlement numéro 91.21.58.04 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 91.21.66.04 modifiant le règlement de zonage
12. Coopérative de solidarité d'aide à domicile "Aide-Atout" : demande d'aide
13. CRE Montérégie : présentation des services
14. Acquisition d'un terrain dans le mont Rougemont : opinion juridique
15. Dépôt du rapport annuel du Comité consultatif agricole
16. Dépôt du rapport annuel du Comité consultatif régional d'aménagement
17. Formation des pompiers : entente avec un formateur



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

18. Demandes d'appui

18.1 M.R.C. de Maria-Chapdelaine : centralisation des centres de gestion des appels

18.2 Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire

19. Divers

20. Interventions de l'assistance

21. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2005**

05-02-024

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2005 soit
et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-152 | 23-12-04 | Télécopie de MADAME MARTINE BRIÈRE, technicienne en droit, LANGLOIS KORNSTRÖM DESJARDINS AVOCATS, relativement à une demande d'accès à l'information pour un établissement situé dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste. |
| 05-153 | 04-01-05 | Courriel de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRE MONTÉRÉGIE, nous invitant à remplir un formulaire demandant d'identifier les difficultés d'application liées aux programmes et normes du gouvernement. |
| 05-154 | 06-01-05 | Résolution numéro 409-12-04 de la M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE, demandant notre appui pour dénoncer l'intention du gouvernement du Québec de centraliser les Centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec. |
| 05-155 | 06-01-05 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE, nous faisant part de certains points relativement à la relocalisation du siège social de la M.R.C. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|---|
| 05-156 | 07-01-05 | Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200412505, adoptant le règlement sur l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux, et la résolution numéro 200412507 adoptant le règlement d'urbanisme numéro 347-26-A. |
| 05-157 | 07-01-05 | Lettre de MONSIEUR CLÉMENT VAUTOUR, greffier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 347-26-A, pour avis de conformité. |
| 05-158 | 07-01-05 | Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le bulletin d'information, intitulé : "Mon Contact régional". |
| 05-159 | 07-01-05 | Lettre de MONSIEUR BRUNO BERGERON, chargé de projet, FAHEY ET ASSOCIÉS, nous transmettant une offre de service professionnel pour une étude relative à la relocalisation du siège social de la M.R.C. |
| 05-160 | 10-01-05 | Lettre de MONSIEUR NORMAND OUELLET, directeur par intérim, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, nous invitant à une rencontre sur la réorganisation de leurs programmes, le 26 janvier 2005. |
| 05-161 | 10-01-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception du règlement numéro 14-26 modifiant notre Schéma d'Aménagement. |
| 05-162 | 10-01-05 | Lettre de MADAME FRANCE OUELLETTE, secrétaire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200412492 relative au contrat de collecte et d'élimination des ordures ménagères. |
| 05-163 | 11-01-05 | Lettre de MADAME ANNIE HOULE, GROUPE HBA EXPERTS-CONSEILS, nous transmettant les plans démontrant le nouvel aménagement de la décharge pluviale du réservoir Rouville. |
| 05-164 | 12-01-05 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-148A, pour avis de conformité. |
| 05-165 | 12-01-05 | Lettre de MONSIEUR RICHARD LABRECQUE, vice-président municipalités et secteur publique, ROCHE, nous transmettant une offre de service professionnel relativement à l'évaluation des options de relocalisation des bureaux de la M.R.C. |
| 05-166 | 12-01-05 | Lettre de MONSIEUR BERNARD LEFEBVRE, président, CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI VALLÉE DU RICHELIEU, nous transmettant leur rapport annuel 2003-2004. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-167 | 12-01-05 | Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président, SOLIDARITÉ RURALE, nous invitant à participer à l'atelier, intitulé : "Migrations et développement des communautés rurales", le 4 février 2005. |
| 05-168 | 12-01-05 | Télécopie de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, demandant de retirer un point à l'ordre du jour de la séance du Conseil de la M.R.C. du 13 janvier relativement à l'approbation de la carte de la zone inondable du règlement numéro 14-25. |
| 05-169 | 13-01-05 | Télécopie de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, relativement à un appel de projets dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II. |
| 05-170 | 13-01-05 | Lettre de MONSIEUR JEAN LAFOREST, directeur assurance de dommages, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant un bulletin, intitulé : "Info-PRÉVENTION". |
| 05-171 | 13-01-05 | Copie d'une lettre de MONSIEUR PAUL MONTAGNE, chargé de projet, GROUPE HBA, adressée à MADAME LORRAINE GOYETTE, directrice générale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, relativement à la modification de la décharge du réservoir Rouville du Club de golf de la Vallée du Richelieu. |
| 05-172 | 13-01-05 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-100-2004, pour avis de conformité. |
| 05-173 | 13-01-05 | Lettre de MONSIEUR A. MESSIER, agent de la correspondance de la direction, CABINET DU PREMIER MINISTRE, accusant réception de notre résolution relativement à la taxe fédérale sur l'essence. |
| 05-174 | 13-01-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE PERRAULT, conseillère – relations avec le milieu, HYDRO-QUÉBEC, accusant réception de notre correspondance du 20 décembre 2004 relativement au Schéma d'Aménagement Révisé. |
| 05-175 | 14-01-05 | Communiqué de la COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE "AIDE-ATOUT", demandant notre appui afin de régler les problèmes de fonctionnement de l'organisme. |
| 05-176 | 14-01-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.21.69.04, pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-177 | 14-01-05 | Lettre de MADAME FRANCINE AUCLAIR, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.67.04, 91.21.58.04 et 91.20.18.04, pour avis de conformité. |
| 05-178 | 14-01-05 | Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, relativement à un appel de projets 2005-2006 dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II. |
| 05-179 | 14-01-05 | Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous informant de la date d'audition de la cause M.R.C. Vallée-du-Richelieu et M.R.C. Lajemmerais c. Pierre Paradis et als. |
| 05-180 | 14-01-05 | Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire, TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant la documentation inhérente à la rencontre du 4 février 2005. |
| 05-181 | 14-01-05 | Lettre de MADAME CÉLINE DESMARTEAUX, vice-présidente administration et finances, et de MONSIEUR JOEL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant les documents, intitulés : "Budgets d'exploitation et d'immobilisations 2005" et "PTI 2005-2006-2007". |
| 05-182 | 17-01-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant deux (2) exemplaires de la convention relative à l'octroi de l'aide financière accordée dans le cadre du Pacte rural. |
| 05-183 | 18-01-05 | Lettre de MONSIEUR RÉJEAN RACINE, GROUPE CONSEIL UDA, nous transmettant leur facture relativement aux travaux effectués pour le cours d'eau Roy |
| 05-184 | 18-01-05 | Lettre de MADAME KIM CORNELISSEN, co-présidente, et de MONSIEUR GILLES GAUTHIER, co-président, C.R.C.T.P.M.M., nous informant de l'acceptation du projet sur le transport collectif des personnes en Montérégie et d'une subvention qui sera allouée pour la réalisation. |
| 05-185 | 18-01-05 | Communiqué de MADAME MONIQUE CORBEIL, coordonnatrice, TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous informant de leur nouveau logo. |
| 05-186 | 19-01-05 | Lettre de MONSIEUR ROSAIRE HOULE, président, TABLE DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC., nous transmettant les documents inhérents à la rencontre du 4 février 2005. |
| 05-187 | 19-01-05 | Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 277-96-029-P, pour avis de conformité. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-188 | 19-01-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BELZILE, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, et de MONSIEUR JEAN-RENÉ LAFOREST, directeur général, SOLIDEQ, nous invitant à la rencontre d'information sur l'entente de renforcement et de partenariat FLI/SOLIDE. |
| 05-189 | 20-01-05 | Lettre de MONSIEUR CHARLES INNES, directeur de la formation et des services, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant au sujet du nouveau programme de perfectionnement pour les élus municipaux. |
| 05-190 | 21-01-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE TESSIER, directeur de la rénovation cadastrale, MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, nous informant de certaines restrictions touchant la rénovation cadastrale. |
| 05-191 | 21-01-05 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE MONT-SAINT-HILAIRE, demandant notre appui relativement au projet de restauration d'écosystèmes forestiers du mont Saint-Hilaire. |
| 05-192 | 21-01-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant une lettre de citoyens relativement au cours d'eau des Trente. |
| 05-193 | 21-01-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant le premier projet du règlement d'urbanisme numéro 013-05, pour avis de conformité. |
| 05-194 | 21-01-05 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERNIER, vice-président exécutif, GROUPE BEAUREGARD, et de MONSIEUR DENIS GUERTIN, président, BÂTIMENTS QUÉBEC, relativement au projet de relocalisation des bureaux de la M.R.C. |
| 05-195 | 24-01-05 | Télocopie de MONSIEUR STÉPHANE PARENT, directeur général, C.L.D. VALLÉE DU RICHELIEU, demandant notre approbation relativement à la recommandation d'un projet référé par le Comité Jeunes Promoteurs. |
| 05-196 | 24-01-05 | Lettre de MONSIEUR MICHEL TOUCHETTE, conseiller aux achats regroupés, MUNISERVICES, relativement à un regroupement d'achat en matière de carburant. |
| 05-197 | 24-01-05 | Lettre de MONSIEUR MARTIN ARCHAMBAULT, agent d'information, FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE, nous transmettant une lettre d'opinion relativement au règlement du ministère de l'Environnement sur les exploitations agricoles. |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- | | | |
|--------|----------|--|
| 05-198 | 25-01-05 | Résolution numéro 05-01-23 de la VILLE DE CARIGNAN, désignant le greffier comme membre du Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C. |
| 05-199 | 25-01-05 | Résolution numéro 05-01-22 de la VILLE DE CARIGNAN, nommant le responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire. |

PUBLICATIONS - JANVIER 2005

ROBVQ	Vol. 1, no 4 Décembre 2004
HazMat management	December / January 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 1 11 janvier 2005
Agri-vision Montérégie	Vol., 30, no 1
Muni-express	No 1 14 janvier 2005-01-17
Bio Clips	Vol. 13, no 2 18 janvier 2005
La Presse de l'AGENCE	Vol. 2, no 1 Janvier 2005
Le Trésorier	Janvier 2005

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 378 DE LA VILLE DE CARIGNAN

05-02-025

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE le règlement numéro 378 décrète l'exécution de travaux d'éclairage de rue, de pavage et bordures et d'enfouissement des services d'utilité publique pour le prolongement d'une rue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière



No de résolution
ou annotation

05-02-025
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement d'emprunt numéro 378 de la ville de Carignan, décrétant l'exécution de travaux d'éclairage de rue, de pavage et bordures et d'enfouissement des services d'utilité publique pour le prolongement d'une rue à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

05-02-026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 05-02, du chèque 12001 au chèque 12049, pour un montant total de 97 732,84 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 janvier 2005 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2005 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2005 du Comité consultatif agricole.

POINT 10. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DES FINANCES DU 18 JANVIER 2005

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu du Comité des finances du 18 janvier 2005.

POINT 11. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

11.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-99-2004 modifiant le règlement de zonage

05-02-027

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-99-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-99-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-99-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-004, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-02-027
(suite)

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-99-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-99-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-101-2004 modifiant le règlement de zonage

05-02-028

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-101-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-101-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-101-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-101-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-101-2004, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1250-27-2004 modifiant le règlement de lotissement

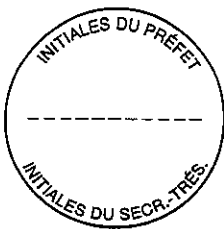
05-02-029

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1250-27-2004 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1250-27-2004, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1250-27-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-006, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1250-27-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

05-02-029
(suite)

05-02-030

05-02-031

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1250-27-2004, modifiant le règlement de lotissement de la ville de Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Ville de Carignan : règlement numéro 243-67 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 243-67 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 243-67, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 243-67, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-007, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 243-67 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 243-67, modifiant le règlement de zonage de la ville de Carignan, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

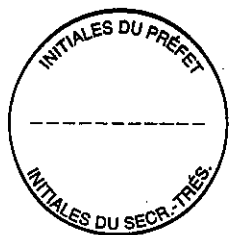
11.3 Ville de Chambly : règlement numéro 93-02-148A modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-148A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-148A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-148A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-008, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-148A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-02-031
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Bédard
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-148A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 Municipalité de McMasterville : règlement numéro 282-69-2004 modifiant le règlement de zonage

05-02-032

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-69-2004 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-69-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-69-2004, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-009, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-69-2004 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-69-2004, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 Ville d'Otterburn Park : règlement numéro 347-26-A modifiant le règlement de zonage

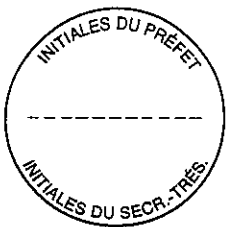
05-02-033

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park a adopté le règlement numéro 347-26-A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 347-26-A, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 347-26-A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-010, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 347-26-A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-02-033
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 347-26-A, modifiant le règlement de zonage de la ville d'Otterburn Park, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.6 Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu : règlement numéro 2002-06-04 modifiant le règlement de zonage

05-02-034

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2002-06-04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2002-06-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2002-06-04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-011, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2002-06-04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2002-06-04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.7 Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : règlements de modification

- Règlement numéro 277-96-029-M(V2) modifiant le règlement de zonage

05-02-035

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-M(V2) modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-M(V2) doit être approuvé par la M.R.C. pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole de la M.R.C. recommande au Conseil de ne pas approuver le règlement numéro 277-96-029-M(V2) puisque, à son avis, il n'est pas conforme aux orientations gouvernementales;



No de résolution
ou annotation

05-02-035
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu aurait souhaité bénéficier d'un délai pour prendre connaissance de la recommandation du Comité consultatif agricole et, par la suite, argumenter le contenu de son règlement auprès du Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à accorder un délai à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, mais que le délai de 120 jours accordé par la Loi à la M.R.C. pour l'approbation du règlement est pour sa part épuisé;

ATTENDU QUE la Loi permet à la M.R.C. de demander, au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, une extension de délai à cet effet

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir de prolonger le délai accordé par la Loi pour compléter le processus d'approbation du règlement numéro 277-96-029-M(V2) de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, le tout tel que prévu par les dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 277-96-029-P modifiant le règlement de zonage

05-02-036

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-P modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-P, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 277-96-029-P, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-012, recommande au Conseil de l'approuver;

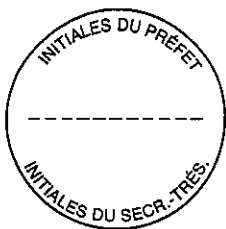
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 277-96-029-P est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Beudet

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 277-96-029-P, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

11.8. Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 91.20.18.04 modifiant le règlement de lotissement

05-02-037

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.20.18.04 modifiant son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.20.18.04, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.20.18.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-013, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.20.18.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.20.18.04, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 91.21.58.04 modifiant le règlement de zonage

05-02-038

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.58.04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.58.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.58.04, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 05-01-014, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.58.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.58.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-02-039

- Règlement numéro 91.21.66.04 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a adopté le règlement numéro 91.21.66.04 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 91.21.66.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 91.21.66.04, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 05-01-005, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 91.21.66.04 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 91.21.66.04, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ D'AIDE À DOMICILE "AIDE-ATOUT" : DEMANDE D'AIDE

05-02-040

ATTENDU QUE la coopérative de solidarité d'aide à domicile "Aide-Atout" connaît des problèmes relatifs à son fonctionnement;

ATTENDU QUE les principaux problèmes découlent à la fois du sous-financement, d'une participation insuffisante du C.L.S.C. des Patriotes compte tenu des bénéfices qu'il en retire et d'une faible capacité de rétention de sa main d'œuvre;

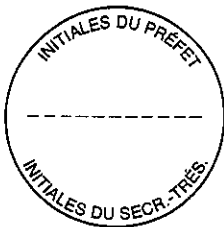
ATTENDU QUE l'organisme "Aide-Atout" sollicite l'aide de la M.R.C. pour tenter de cerner des avenues de solution;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la problématique vécue par "Aide-Atout" et se disent favorables à participer au processus d'identification des pistes de solution;

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont aussi d'avis que certains gestes peuvent être posés immédiatement auprès des instances supérieures ou parallèles

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



No de résolution
ou annotation

05-02-040
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique au gouvernement provincial qu'elle s'objecte à la pratique actuelle de rétribution selon une formule "clientèle allocation directe" qui profite aux C.L.S.C. mais compromet la viabilité d'organismes tels "Aide-Atout" qui contribuent positivement au devenir d'une clientèle en perte d'autonomie.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à porter assistance à "Aide-Atout" dans le processus d'identification des avenues de solution en mandatant son Comité des finances pour évaluer la problématique relative à l'aide financière, aux frais fixes, à la mobilisation des ressources et au recrutement du personnel en vue de faire des recommandations au Conseil à cet effet.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, de consentir une aide financière supérieure et représentative des bénéfices générés par l'organisme "Aide-Atout", d'abord pour les personnes en perte d'autonomie et aussi pour le fonctionnement des C.L.S.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. CRE MONTÉRÉGIE : PRÉSENTATION DES SERVICES

La directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, madame Gisèle Floc'h Rousselle, accompagnée de monsieur Thomas Galenne, conseiller en environnement, procèdent à la présentation des services offerts aux municipalités et M.R.C.

POINT 14. ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE MONT ROUGEMONT : OPINION JURIDIQUE

05-02-041

ATTENDU QUE l'organisme "Conservation de la nature" a proposé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de devenir copropriétaire d'un terrain sis dans le mont Rougemont à Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le terrain visé par le projet de copropriété serait voué à des fins de protection du milieu naturel tout en le rendant accessible à la population;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. s'est dit intéressé à participer au projet de copropriété dans la mesure où celui-ci n'implique aucune responsabilité ni aucun déboursé à court, moyen et long terme pour la M.R.C., le tout tel que présenté par le représentant de "Conservation de la nature" le 13 janvier 2005;

ATTENDU QUE le conseiller juridique de la M.R.C. a indiqué au Conseil qu'il était possible de participer au projet tout en recommandant la conclusion d'un protocole de gestion qui assure le respect des volontés de la M.R.C. à ce sujet;

ATTENDU QUE les délais, selon lesquels le projet d'acquisition peut être réalisé, sont limités et que la M.R.C. doit prendre une position avant l'échéance de ces délais;

ATTENDU QUE le protocole de gestion recommandé par le conseiller juridique de la M.R.C. n'a pas encore été produit



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

05-02-041
(suite)

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry**

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est favorable à participer au projet d'acquisition, en copropriété avec l'organisme "Conservation de la nature", d'un terrain sis dans la partie du mont Rougemont qui est inclus dans le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

QUE la participation de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demeure conditionnelle à la conclusion d'un protocole de gestion de la propriété avec l'organisme "Conservation de la nature" qui assurera le respect des volontés du Conseil, notamment en ce qui concerne l'élimination de toute responsabilité et de tout coût pour la M.R.C., à court, moyen et long terme.

QUE l'accès du public au terrain concerné soit prévu audit protocole de gestion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**POINT 15. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel du Comité consultatif agricole.

**POINT 16. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF
RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 17. FORMATION DES POMPIERS : ENTENTE AVEC UN FORMATEUR

ATTENDU QUE les municipalités locales ont convenu de confier à la M.R.C. la responsabilité d'assumer la logistique relative à la dispense des cours "Pompier 1";

ATTENDU QUE pour ce faire, la M.R.C. doit retenir les services d'une personne dont les compétences sont reconnues par l'École nationale des pompiers du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. doit conclure une entente avec la personne dont les services sont retenus pour la dispense desdits cours;

ATTENDU QUE monsieur David Roy, instructeur reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec, a proposé ses services à la M.R.C à raison de 35,00 \$ l'heure, incluant le support technique

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

05-02-042



No de résolution
ou annotation

05-02-042
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le préfet et le secrétaire-trésorier de la M.R.C. soient et sont mandatés par le Conseil pour procéder à la signature de l'entente relative à la dispense des cours "Pompier 1" par monsieur David Roy à raison de 35,00 \$ l'heure, support technique inclus, le tout tel que présenté aux membres du Conseil dans le texte de l'entente à cet effet, jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. DEMANDES D'APPUI

18.1 M.R.C. de Maria-Chapdelaine : centralisation des centres de gestion des appels

Les membres du Conseil conviennent de ne pas donner suite à cette demande d'appui.

18.2 Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire

05-02-043

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a toujours retenu une affectation conservation au Schéma d'Aménagement pour le mont Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE l'affectation conservation privilégie toute intervention visant à assurer sinon consolider le milieu naturel unique du mont Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire prévoit entreprendre un projet de mise en valeur et de restauration des écosystèmes forestiers exceptionnels du mont Saint-Hilaire sur les sommets Rocky et Colline brûlée;

ATTENDU QUE le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire sollicite l'appui de la M.R.C. en ce sens;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le projet du Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire est conforme aux objectifs poursuivis à ce sujet par le Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie le projet de mise en valeur des écosystèmes forestiers exceptionnels des sommets Rocky et de la Colline brûlée que le Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire entend réaliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 20. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen fait part au Conseil de certains commentaires relatifs à la protection des bois pour laquelle, à son avis, il n'y aurait pas suffisamment de gestes posés pour assurer une protection adéquate.

Un citoyen s'informe de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles, réalisé par la M.R.C., et de quelle façon la M.R.C s'implique dans le dossier des procheries.

POINT 21. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 15.

Bernard Roy
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet

05-02-044